

Travaux éligibles dans les Alpes-de-Haute-Provence



Amélioration des forêts

- ✓ Désignation des tiges d'avenir et détournage (balivage)
- ✓ Travaux de transformation ou conversion par régénération naturelle d'un peuplement de faible valeur économique ou de peu d'avenir :
 - > Éclaircie de taillis au profit de brins d'avenir
 - > Cloisonnements sylvicoles et d'exploitation
 - > Préparation à l'ensemencement
 - > Crochetage mécanique du sol



Entretien des forêts

- ✓ Dégagement des essences objectif
- ✓ Dépressage des tiges d'essences objectif
- ✓ Tailles de formation et élagages d'essences objectif

L'amélioration des taillis par balivage permet d'augmenter le stockage de carbone en optimisant la croissance des plus beaux arbres.



Reboisement

Reboisements, enrichissements en essences de diversification permettant une amélioration significative des peuplements. Sont inclus:

- ✓ préparation du sol ;
- ✓ fourniture des plants et plantation ;
- ✓ protection des plants contre les dégâts de gibier.

Les plantations diversifiées contribuent à l'adaptation des forêts au changement climatique, au stockage du carbone et au développement local.

CONDITIONS

Les projets doivent être situés dans une propriété disposant d'un document de gestion durable en cours de validité ou en cours d'agrément.

Sont exclues les opérations de transport de bois et de nettoyage des coupes.

Contactez-nous :

marie-laure.gaduel@cnpf.fr
www.cnpf.fr/paca

